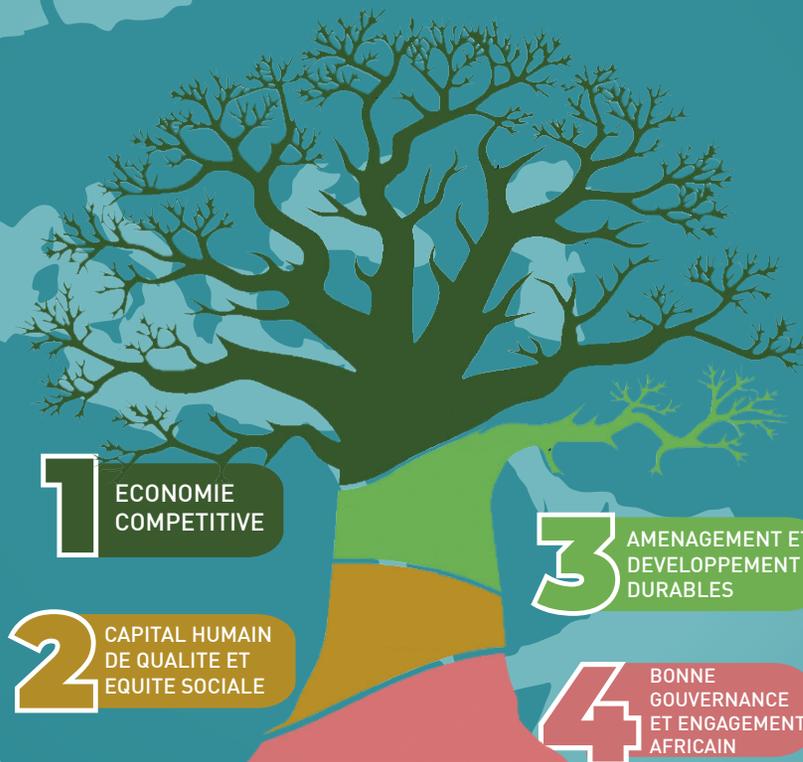




REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI
MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025 EN BREF

Le présent document appelé budget en bref permet d'appréhender la politique budgétaire de l'État en des termes simples. Il entre dans le cadre de l'information du public comme le prévoit le point six (6) de la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques du Sénégal. Il se veut succinct et convivial pour permettre aux citoyens de comprendre aisément les grandes lignes du projet de loi de finances de l'année 2025.



Jub - Jubal - Jubbanti

Sénégal
2050





Le Budget 2025, un budget de rupture, qui pose les premiers jalons pour une nouvelle trajectoire de développement du Sénégal

Bâtir un Sénégal souverain, juste, et prospère...

❖ Contexte de préparation du budget 2025

Le projet de loi de finances initiale pour l'année 2025 (PLF) est élaboré dans un contexte politique et économique marqué par de nombreuses contraintes, avec l'avènement d'un nouveau régime qui a la volonté dans ses options de rompre définitivement avec l'ancien modèle de gouvernance, qui continue de maintenir un certain nombre d'Etats africains dans une situation de dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur, les rendant ainsi vulnérables à tout choc exogène ou endogène, malgré leurs énormes potentiels en ressources humaines et naturelles.

L'objectif principal de ce projet de budget est de bâtir une économie plus forte et plus indépendante telle que définie par l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 » et d'imprimer les ruptures nécessaires dans la marche du pays.

Il consolide, d'une part, les efforts de redressement des finances publiques entamés en 2024 et amorce, d'autre part, les changements souhaitables, en s'appuyant sur les quatre (4) axes de la Stratégie nationale de Développement du Sénégal.

Le premier axe « Economie compétitive » vise à développer des moteurs de croissance et des pôles territoires compétitifs, attirer les investissements et encourager l'innovation.

Le deuxième axe « Aménagement et développement durables » a pour objectif de promouvoir un développement durable, respectueux de notre environnement.



Le troisième axe « capital humain et équité sociale » vise à asseoir un système d'éducation, de formation professionnelle et technique de qualité en intégrant la diaspora par le biais d'un système de santé performant et accessible à tous en construisant un système de protection sociale inclusif et efficient pour renforcer l'accès aux services sociaux de base.

Le quatrième axe « gouvernance et engagement africain » ambitionne de réformer les institutions nationales en vue de renforcer l'Etat de droit, la protection du citoyen, le civisme, la citoyenneté, la démocratie et la sécurité nationale afin d'impulser les projets nécessaires au renforcement de l'intégration africaine.

❖ **Des priorités sectorielles bien identifiées ...**

Le PLF s'articule autour des priorités sectorielles qui visent à répondre aux différents défis économiques et sociaux et ce, conformément à des orientations garantissant l'essor d'une économie diversifiée, compétitive et durablement résiliente :

- **une souveraineté énergétique** : le projet de budget 2025, vise à renforcer la souveraineté énergétique du pays. Il s'agira également de développer l'écosystème du pétrole et du gaz ainsi que le contenu local ;
- **une souveraineté alimentaire** : pour l'année 2025, l'accent sera mis sur l'autosuffisance alimentaire ainsi que sur les industries agroalimentaires associées. A cet effet, les ressources budgétaires prévues s'élèvent à plus de 1 070 milliards de FCFA ;
- **l'employabilité des jeunes** : ledit budget met l'accent sur l'employabilité des jeunes en investissant massivement dans l'éducation et la formation. Ainsi, plus de **1 377 milliards de FCFA** seront consentis pour disposer des ressources humaines de qualité aptes à apporter les changements attendus et capables de s'insérer dans le marché du travail ;



- **la préservation de l'environnement et le développement territorial durable** : ce projet de budget ambitionne de concilier le développement économique et la protection de l'environnement, en renforçant les capacités d'action des territoires et en favorisant une gestion durable des ressources naturelles.

Sous ce rapport, les allocations budgétaires vont permettre un amorçage de la territorialisation des politiques publiques, avec un renforcement des moyens des services administratifs déconcentrés pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'appui et d'accompagnement dans l'implémentation et le développement des pôles territoriaux, au nombre de huit (08) (Dakar, Thiès, Centre, Diourbel-Louga, Nord, Sud, Nord-Est et Sud-Est) ;

- **une souveraineté en matière de sécurité et de défense** : le projet de budget 2025 a pour objectif de renforcer la capacité de l'État à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité du pays et à garantir un environnement sûr pour tous les citoyens ;

- **une plus grande justice sociale et territoriale** : le PLF 2025 prévoit de construire un Sénégal plus juste où les opportunités sont réparties de manière plus équitable entre les différentes régions du pays ;

- **Un renforcement des capacités des collectivités territoriales** : des réformes structurantes seront entamées sur les finances locales pour un élargissement et une meilleure mobilisation des ressources à travers un renforcement de leur autonomie financière. Les dotations prévues pour le Fonds d'Équipement des Collectivités territoriales (FECT) et le Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) sont respectivement de **42,7 milliards FCFA** et de **36,9 milliards FCFA** ;

- **Un secteur financier catalyseur de croissance par l'inclusion financière** : dans le contexte actuel marqué par l'exploitation des projets gaziers et pétroliers, notre secteur financier (banque, microfinance et assurances), sera appelé à jouer un rôle de premier plan pour maximiser les retombées locales ;





- **Une administration publique centrée sur le citoyen pour satisfaire efficacement ses besoins et l'associer comme principal acteur du développement du pays** : la mise en place d'une gouvernance publique et d'une administration efficace, digitalisée, transparente et tournée vers les usagers est reconnue dans le nouveau référentiel comme une précondition nécessaire à toute réforme pour le développement inclusif et durable du pays ;

- **Une refondation de nos institutions** pour qu'elles servent au mieux les aspirations de notre peuple : il s'agira d'apporter des réformes profondes aux différents ordres de pouvoir à travers la réforme du pouvoir judiciaire, le renforcement du rôle et des interventions des pouvoirs législatif et judiciaire, des capacités au niveau de l'Assemblée nationale, des Collectivités territoriales et des Chambres consulaires ;

- **Une stratégie nationale de lutte active contre la corruption** : la lutte contre la corruption sera un chantier revêtant un caractère national et collectif. En effet, sa concrétisation dépend de l'implication de l'ensemble des parties prenantes et de l'engagement citoyen, conscient et responsable. Il sera également question de l'affermissement des codes d'éthique dans l'Administration publique.

...En engageant des ruptures essentielles pour accompagner la nouvelle dynamique de changement ...

La prise en compte de l'ensemble des priorités sus évoquées se fera dans un contexte de rupture, qui sera marqué par des actions et mesures fortes de redressement en matière de gouvernance et de transparence des comptes publics.

- Par un redressement des comptes publics

Le présent projet de loi de finances est donc le premier jalon pour traduire au plan budgétaire, les choix et options du nouveau référentiel des politiques publiques. C'est le premier moyen d'action par lequel le nouveau régime entame la traduction de ses engagements envers les populations.

En matière de recettes : un accent particulier est porté sur le renforcement de la mobilisation des ressources internes, l'élargissement de l'assiette fiscale, la sécurisation des recettes et des circuits de collecte, ainsi que le renforcement de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, tout en assurant un meilleur accompagnement de la relance économique et le soutien aux ménages.

En matière de dépenses : les mesures fortes de rationalisation des dépenses courantes sont engagées afin de se concentrer sur les dépenses incompressibles et de dégager des marges budgétaires susceptibles d'être réorientées vers les besoins prioritaires et urgents. Des audits seront engagés pour toutes les structures publiques recevant des transferts de ressources de l'Etat, qui devront rationaliser leurs dépenses, et conformer leur politique de recrutement à la réglementation et aux orientations en la matière.

En matière d'endettement : le Sénégal mettra en œuvre une politique d'endettement prudente pour préserver les marges de viabilité de la dette. La stratégie retenue consiste à mobiliser les ressources concessionnelles disponibles auprès des bailleurs classiques à travers une sélection rigoureuse de projets à financer (en s'appuyant sur le Comité de sélection des projets et programmes d'investissements publics mis en place en 2024).

Il est ainsi visé un mix de nouveaux financements extérieurs et domestiques à hauteur de 41% et 59% respectivement, à l'horizon 2027. Sous ce rapport, il sera recouru aux Diaspora Bonds comme source de diversification de l'endettement en monnaie locale.



- ***Par une restructuration du portefeuille de l'Etat***

Le portefeuille de l'Etat comprend aujourd'hui un nombre important de sociétés, dont les contreperformances récurrentes pèsent fortement sur les finances publiques, avec des comptes structurellement déficitaires depuis plusieurs années. Ces sociétés sont d'ailleurs prises en compte dans l'analyse des risques budgétaires, en raison de leur situation financière critique. Ainsi, une restructuration globale du portefeuille sera engagée, qui permettra, d'améliorer leur gouvernance, d'optimiser leur performance à travers une gestion financière plus rigoureuse, permettant de réduire les risques qu'elles génèrent pour les finances publiques et d'économiser ainsi des ressources qui pourront être orientées vers d'autres priorités.

- ***Par des réformes stratégiques dans le secteur de l'énergie***

En raison de son caractère vital pour le développement des activités économiques et l'amélioration des conditions de vie des ménages, le secteur de l'énergie devra connaître des mutations majeures de nature à améliorer sa performance et de générer moins d'impact sur les finances publiques. Le secteur connaîtra d'importantes réformes structurelles en 2025 avec notamment, le renforcement du cadre sectoriel, avec la finalisation et la promulgation du nouveau Code de l'Électricité, accompagné de ses textes d'application. Ces mesures devraient favoriser les investissements privés et améliorer l'efficacité du secteur.

- ***Par une relance de l'économie, pour stimuler la croissance et la création massive d'emplois***

Pour garantir les conditions d'une croissance forte et durable, il est indispensable de relever le **défi de la productivité** de l'économie. Pour accompagner la dynamique de la production et de la mise en marché des produits, une enveloppe de plus de 600 milliards de FCFA est allouée pour les infrastructures de communication terrestres, aériennes, maritimes et numériques.

- ***Par une réappropriation des ressources nationales***

Un autre défi à relever pour stimuler la croissance à partir de 2025 est la **réappropriation des ressources nationales**. Ce processus est déjà engagé et se traduira par l'établissement de contrats plus équilibrés, garantissant la préservation des intérêts nationaux, notamment dans le secteur des mines, avec la réforme du code minier.

Ce processus se fera parallèlement à la **promotion de champions nationaux** et du **patriotisme économique** par une plus grande implication du secteur privé national.

...Avec 2025 comme le début d'une nouvelle ère.

L'ensemble des changements envisagés ainsi que la prise en charge des nouveaux projets annoncés nécessitent, forcément, des ressources budgétaires suffisantes. Ainsi, il est prévu un cadre macroéconomique et budgétaire robuste avec :

- un déficit budgétaire de 7,08% du PIB, après celui de 11,6% attendu en 2024, avec l'objectif d'aller vers la consolidation budgétaire en 2027 avec un déficit de 3% du PIB, en respect des critères de convergence de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- un taux de croissance du PIB de 8,8%, en liaison avec le nouveau profil de producteur de pétrole et au ralentissement de l'activité du secondaire et du tertiaire ;
- une inflation mesurée par le déflateur du PIB qui ressortirait à 1,9% ;
- un taux de pression fiscale projeté à 19,3% contre 19,4 % dans la LFI 2024.

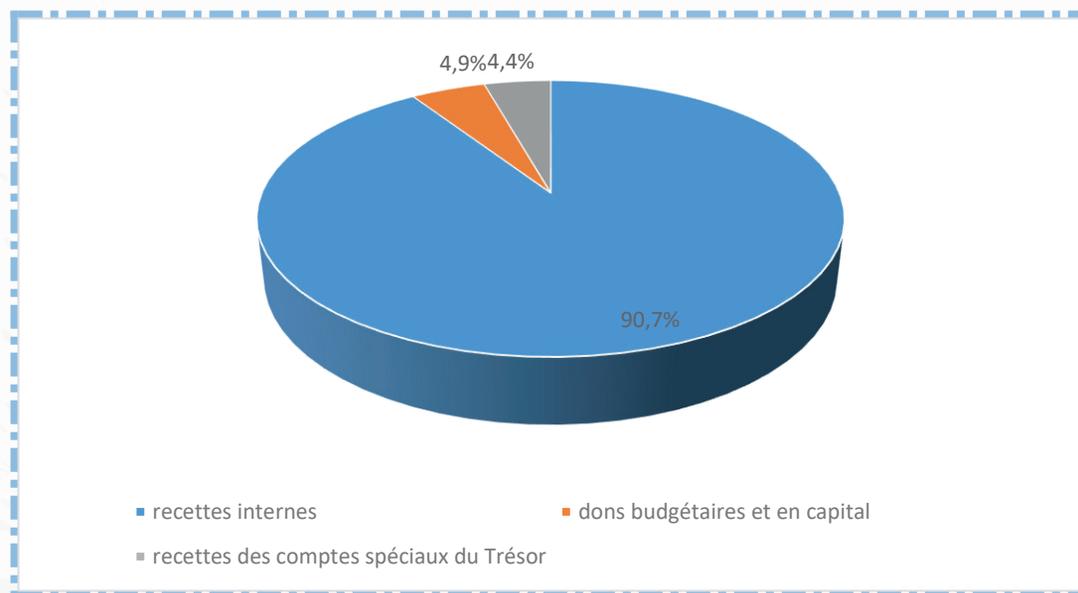
❖ LES PROJECTIONS DU BUDGET 2025

✓ **Les recettes**

Les recettes du projet de loi de finances initiale de l'année 2025 s'établissent à **5 014,3 milliards de FCFA**, contre **4 915,2 milliards de FCFA** pour l'année 2024, soit une augmentation de **99,1 milliards FCFA** (+2,0%). Elles se répartissent comme suit :

- recettes internes : **4 549,6 milliards de FCFA** ;
- recettes externes (dons budgétaires et en capital) : **245,0 milliards de FCFA** ;
- recettes des comptes spéciaux du Trésor : **219,7 milliards de FCFA**.

Graphique 1 : Structure des recettes budgétaires



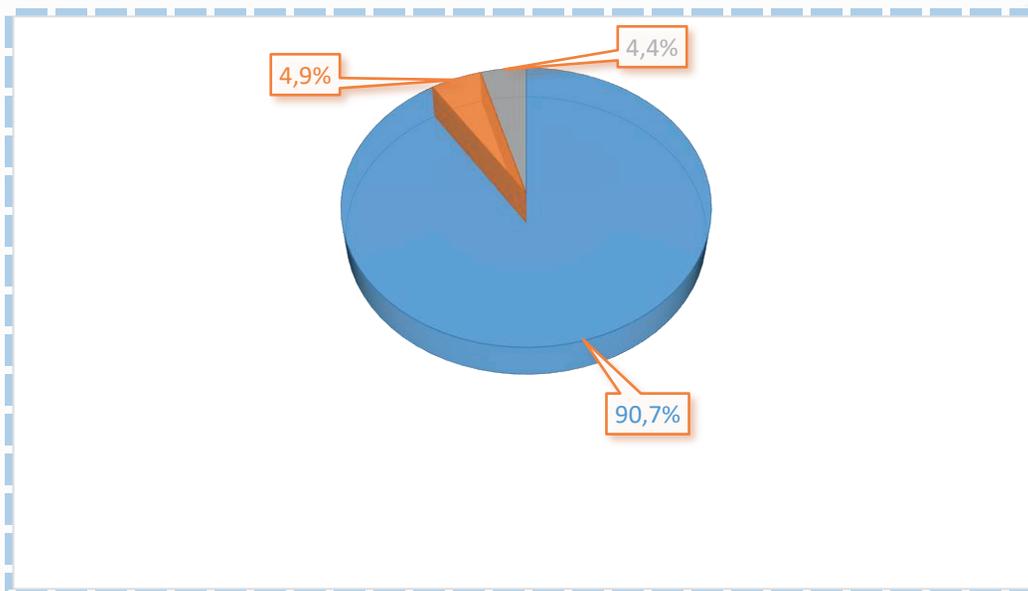
✓ Les dépenses

Les **dépenses** s'établissent à **6 614,8 milliards de FCFA**, contre **5 755,4 milliards de FCFA** pour l'année 2024, soit une augmentation de **859,4 milliards de FCFA (+14,9%)**.

Elles se répartissent comme suit :

- dépenses sur ressources internes : **5 228,1 milliards de FCFA** ;
- dépenses sur ressources extérieures : **1 167,0 milliards de FCFA** ;
- dépenses des comptes spéciaux du Trésor : **219,7 milliards de FCFA**.

Graphique 2 : Structure des dépenses budgétaires



Il ressort des chiffres ci-dessus un solde budgétaire global déficitaire de **1 600,4 milliards de FCFA**, soit **7,08%** du PIB, constitué de la différence entre les dépenses et les recettes du budget général.

✓ **Les ressources et charges de trésorerie**

Les **ressources et charges de trésorerie** sont évaluées, chacune à **4 573,88 milliards de FCFA**, en hausse de **2 435,51 milliards de FCFA** en valeur absolue **et 113,9%** en valeur relative.

✓ **La répartition fonctionnelle des dépenses du budget 2025**

Le tableau ci-dessous retrace la répartition des crédits du projet de loi de finances de l'année 2025 par destination fonctionnelle.

Étiquettes de lignes	Montants AE 2025	Montants CP 2025
AFFAIRES ÉCONOMIQUES	2 954 298 836 601	1 883 593 535 674
DEFENSE	306 812 593 208	306 812 593 208
ENSEIGNEMENT	1 403 112 830 423	1 383 190 243 613
LOGEMENT ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS	108 412 557 058	86 469 074 888
LOISIRS, CULTURE ET CULTÉ	90 239 865 259	90 239 865 259
ORDRE ET SECURITE PUBLICS	328 938 925 353	286 343 005 353
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	278 546 730 091	220 928 843 962
PROTECTION SOCIALE	324 937 659 434	324 937 659 434
SANTE	298 729 908 248	271 104 908 248
SERVICES GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	2 546 544 171 297	1 761 160 270 361
Total général	8 640 574 076 972	6 614 780 000 000

► **Synthèse des opérations budgétaires et de trésorerie pour 2024 :**

La répartition des recettes et des dépenses par grandes catégories est fixée dans le tableau ainsi qu'il suit :

A_RECETTES	Montants LFI 2025	B_DEPENSES	Montants LFI 2025
Recettes fiscales	4 359,6	Intérêts de la dette	932,1
Recettes non fiscales et autres	190,0	Dépenses de personnel	1 485,5
		Acquisitions de biens et services et transferts courants	1 930,5
Total recettes internes	4 549,6	Total dépenses courantes	4 348,1
		Dépenses en capital sur ress. internes	880,0
<i>Tirages sur Dons en capital (projet)</i>	200,0	<i>Prêts projets</i>	967,0
<i>Dons budgétaires</i>	45,0	<i>Dons en capital</i>	200,0
Total recettes externes	245,0	Total investissements sur ressources externes	1 167,0
		Total dépense d'investissement	2 047,0
RECETTES BUDGET GENERAL	4 794,6	DEPENSES BUDGET GENERAL	6 395,1
RECETTES CST	219,7	DEPENSES CST	219,7
TOTAL RECETTES LOI DE FINANCES	5 014,3	TOTAL DEPENSES LOI DE FINANCES	6 614,8

► **Quelques chiffres sur les indicateurs budgétaires**

Rubrique	LFR 2024	LFI 2025
Recettes et dons en % PIB	18,93%	21,22%
Pression fiscale en % du PIB	17,78%	19,29%
Recettes non fiscales / PIB	0,83%	0,84%
Recettes totales hors dons / PIB	18,61%	20,13%
Dons en % du PIB	0,32%	1,08%
Dons budgétaires en % du PIB	0,00%	0,20%
Dons en capital en % du PIB	0,32%	0,89%
Dépenses totales en % du PIB	30,53%	28,30%
Ratio masse salariale / recettes fiscales	39,85%	34,07%
Ratio masse salariale / PIB	7,08%	6,57%
Investissement global / PIB	10,21%	9,06%
Investissement interne / recettes fiscales	24,88%	20,19%
Investissement interne / PIB	4,42%	9,06%
Part des invest internes/ invest totaux	43,32%	42,99%
Investissement externe / PIB	5,79%	5,16%
Part des invest extérieurs/ invest totaux	56,68%	57,01%
Dépenses courantes globales/ PIB	20,32%	19,24%
Dépenses courantes hors intérêt / PIB	16,27%	15,12%
Dépenses courantes (fonctionnement et transfert) / PIB	9,19%	8,54%
Intérêt / PIB	4,05%	4,12%
Intérêt / Recettes fiscales	22,77%	21,38%
Dépenses courantes sur recettes fiscales	114,30%	99,74%
Solde global dons compris / PIB	-11,60%	-7,08%
Solde global hors dons / PIB	-11,28%	-6,40%
PIB NOMINAL	20 365,60	22597,7

